



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 21 novembre 2005

MIN-LANG/PR (2005) 6  
Addendum 1

**CHARTRE EUROPEENNE DES LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES**

**Addendum au troisième rapport périodique  
présenté au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
conformément à l'article 15 de la Charte**

**HONGRIE**

## **Rapport sur les mesures prises par le Gouvernement hongrois en ce qui concerne les Roms en 2003**

Au pouvoir depuis 2002, le Gouvernement hongrois actuel s'est attaché, comme tous les gouvernements qui l'ont précédé, à promouvoir l'intégration des Roms dans la société. A cette fin, il a encore renforcé le système institutionnel. C'est en 2003 qu'a commencé à être planifié un programme public fondé sur une approche complexe. Dans ce cadre, des travaux méthodologiques et organisationnels ont aussi été entrepris pour mettre au point un système uniforme de rapports spéciaux servant à mettre en œuvre le programme public et à instituer un système de suivi professionnel et financier uniforme destiné à évaluer l'exécution des tâches.

### **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

En 2003, le ministère a poursuivi l'ensemble des programmes qu'il avait lancés. L'autonomie nationale rom (OCÖ) et la police nationale (ORFK) ont signé, en 1999, un accord pour échanger régulièrement des points de vue de manière que l'ORFK nomme des chargés de liaison et l'OCÖ des coordinateurs. La police de Budapest (BRFK) vérifie en permanence la légitimité des actions de la police concernant les minorités. Il a été décidé d'élaborer une stratégie de communication globale pour améliorer les relations entre la police et les Roms. Le poste de rapporteur indépendant sur les questions minoritaires a été créé au sein des services de prévention de la criminalité de l'ORFK le 1<sup>er</sup> novembre 2003.

Les études roms (la « romologie » - ethnographie, communication et prévention des conflits concernant les Roms) font aussi désormais partie des « études sociales » dans le cadre du programme de formation de la police tant au niveau de l'enseignement général qu'à celui de l'enseignement supérieur. Divers aspects de la lutte contre la discrimination figurent aussi dans le programme de formation complémentaire des policiers.

En 1994, l'ORFK a lancé un programme de bourses pour les élèves défavorisés d'origine rom du secondaire pour les encourager à rejoindre les rangs de la police. Depuis l'année scolaire 2000/2001, les élèves roms qui ne peuvent poursuivre leur scolarité en raison de difficultés financières peuvent participer à une formation spécialisée et devenir policiers dans n'importe quel comté hongrois. Des projets d'amendements à la loi LXXVII de 1993 sur les droits des minorités nationales et ethniques ainsi qu'aux règles relatives aux élections au sein des collectivités locales des minorités ont été élaborés en 2003. De plus, le parlement a adopté une loi sur les subventions publiques destinées aux collectivités locales. Conformément aux dispositions de cette loi, ces collectivités peuvent demander des subventions pour s'acquitter des tâches qui sont les leurs en relation avec les minorités, et ce à deux titres. A la suite d'appels d'offres lancés par le ministère pour recruter des assistants sociaux, 10 600 000 HUF au total ont été versés en 2003 à des institutions de protection légale des minorités et à des organisations préservant et représentant les droits des Roms sous forme de subventions. La même année, le ministère a consacré des ressources aux programmes roms pour un montant total de 1 145 000 000 HUF.

### **MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE**

Parmi les impératifs dans le domaine social, en 2003, figuraient au premier rang des priorités du ministère, l'amélioration des conditions de logement (de vie) et la prévention dans le domaine de la santé publique.

Dans le cadre des appels d'offres lancés pour aider les jeunes n'ayant plus droit à des prestations sociales parce qu'ils sont majeurs depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1997, 40 à 50 % des fonds disponibles ont été attribués à de jeunes Roms sous forme d'allocations destinées à les aider à s'installer en 2003. Les crédits budgétaires prévus à cette fin se sont élevés à 585,4 millions HUF.

Le ministère a mis au point un programme foncier à vocation sociale pour les familles défavorisées, y compris les familles roms. Il a dépensé 150 millions HUF à ce titre en 2003.

L'amélioration de l'état de santé de la population rom est un souci permanent. Dans ce but, l'augmentation de l'efficacité des services de dépistage et de soins infirmiers est un objectif capital pour la population rom. Le ministère a accordé la priorité aux mesures professionnelles qui doivent être prises, en collaboration avec les populations qui vivent en communauté et les collectivités autonomes des minorités des établissements concernés pour supprimer les facteurs qui peuvent nuire à l'environnement et à la santé de l'homme. Les principaux programmes en cours d'exécution dans le cadre du programme national « Béla Johan » de la Décennie pour la santé sont les suivants :

- appel d'offres pour subventionner des recherches sur les problèmes de santé, les problèmes sociaux et ceux relatifs à la protection des enfants roms ;
- appel d'offres pour subventionner des programmes approfondis d'amélioration de la santé des groupes socialement défavorisés ;
- appel d'offres pour élaborer et mettre en place des programmes de formation et des pratiques propres à créer un environnement social sans préjugés qui soit compatible avec le cursus universitaire et postuniversitaire ;
- autres programmes publics de santé.

Les principaux programmes du ministère en matière de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre la discrimination sociale ont été les suivants :

- appels d'offres pour subventionner des programmes types visant à améliorer l'accès de la population rom à la protection sociale et infantile et aux prestations de santé ;
- appels d'offres aux fins de l'organisation d'un enseignement et de stages de formation destinés à améliorer l'accès de la population rom à la protection sociale et infantile et aux prestations de santé ;
- programmes de formation d'aides-soignants roms ;
- subventionnement de programmes destinés à acquérir des compétences en matière de planning familial ;
- programmes roms du système national de santé publique et du corps médical.

Ces programmes se sont également poursuivis en 2004. A cette fin, le ministère a affecté au total environ 632 millions HUF en 2003.

## **MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL**

Comme le taux de chômage est d'une manière générale élevé dans la population rom, divers organismes publics ont lancé des programmes pour favoriser l'intégration des Roms sur le marché du travail aux niveaux central et local.

A la demande du ministère, une organisation à but non lucratif a été chargée de gérer le programme national pour les services sociaux dans le cadre du Fonds social européen (FSE). A ce titre, elle a lancé et exécuté des programmes PHARE concernant aussi la situation de la population rom (« L'emploi permanent des groupes sociaux défavorisés » « La lutte contre la discrimination dans le domaine de l'emploi »). Les programmes ont notamment contribué utilement à l'emploi permanent de Roms en 2003.

Avec son programme opérationnel de mise en valeur des ressources humaines (HEFOP), le ministère s'est attaché avant tout à relever le niveau général de l'emploi, à améliorer l'accès aux qualifications reconnues sur le marché et la compétitivité des travailleurs. Dans le cadre de ce programme, plusieurs mesures ont été prises concernant notamment l'amélioration de la situation des Roms. Egalement financé par l'Union européenne, le « Programme EQUAL » a été lancé pour subventionner des initiatives pilotes (comme des pratiques de lutte contre la ségrégation ou l'apprentissage tout au long de la vie).

Le service public de l'emploi et le programme détaillé relatif au marché du travail annoncés par les agences locales de l'emploi ont aussi aidé les Roms aux niveaux national et local (par exemple en fournissant divers services ou en dispensant une formation suivie d'un emploi subventionné) en 2003. Les activités ci-après méritent une attention particulière : promotion de l'éducation, formation complémentaire et formation professionnelle, mesures visant à encourager les Roms à devenir

entrepreneurs ou travailleurs indépendants, offre de subventions salariales et de fonds pour la prise en charge des contributions et aide aux arrivants sur le marché du travail. La participation des Roms à ces programmes varie considérablement (de 5 à 30 %) ; le principe de discrimination positive apparaît lorsque des moyens actifs sont appliqués.

Les agences pour l'emploi sont à l'origine de travaux d'intérêt public et de travaux d'utilité collective. Environ 6 700 Roms ont pris part à des projets de travaux publics et plus de 18 000 ont participé à des travaux d'utilité collective en 2003.

La Fondation publique pour l'emploi et les centres régionaux de mise en valeur des ressources humaines, essentiellement chargés de projets éducatifs et de projets de formation complémentaire, exécutent aussi certains programmes supplémentaires.

Par rapport aux années précédentes, la coopération entre les agences locales pour l'emploi et les collectivités autonomes des minorités roms s'est améliorée en 2003 (accord sur l'échange d'informations, publication de dépliants d'informations par les agences, brochures méthodologiques).

En 2003, le ministère et le service national de l'emploi ont consacré conjointement environ 8 560 000 000 HUF au total à des mesures destinées à améliorer la position des Roms sur le marché du travail, le nombre estimé de bénéficiaires étant d'environ 35 000 Roms.

#### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Le programme mis en place par le ministère pour aider financièrement les populations défavorisées et les chômeurs en lançant des appels d'offres au niveau municipal pour subventionner des cultures et l'élevage (par exemple l'apport de semences et de matériel d'épandage) s'est achevé en 2003. Parallèlement, le Fonds social foncier s'est développé et environ 600 Roms ont bénéficié de subventions budgétaires destinées à la production agricole.

Le programme de développement financé dans le cadre du programme pilote « LEADER » a pris fin en août 2004 mais il a permis d'affecter 90 millions HUF à l'amélioration de la situation des Roms.

En 2003, le ministère a consacré au total 280 000 000 HUF à des programmes roms.

#### **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES TRANSPORTS**

Dans le cadre du programme pour la promotion des entreprises « Széchenyi » le ministère a annoncé des appels d'offres en octobre 2003 dans l'intention de favoriser les débouchés commerciaux et d'accroître la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des entrepreneurs roms. A la suite d'appels d'offres, une enveloppe de 3 millions de forints au total a été affectée, sous forme d'aide non remboursable, à l'achat de matériel et de machines pris en charge à hauteur de 50 % (les principaux secteurs bénéficiaires ont été ceux du bâtiment et de la construction et des services). Grâce au programme qui s'est poursuivi en 2004, plus de 150 nouveaux emplois ont été créés en 2003.

#### **MINISTÈRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT**

En 2003, le ministère a subventionné des programmes de recherche, des programmes sportifs, des stages de formation et des organisations non gouvernementales roms. Rádió C (Radio Rom) et un documentaire (« Sorsfordítók ») en ont notamment bénéficié.

Dans le cadre du « Programme destiné à renforcer les institutions démocratiques et le dialogue entre les jeunes », des recherches sur les organisations de jeunesse roms en Hongrie ont été menées entre 2002 et 2004. Des conférences auxquelles participent des ONG et des collectivités autonomes des minorités roms se tiennent tous les ans (2003 : « Les enfants et les jeunes Roms à l'aube du nouveau millénaire »).

En 2003, le ministère a dépensé au total 366 millions HUF pour subventionner des camps de jeunes de 6 à 18 ans. Si l'on en juge de par les demandes d'appels d'offres concernant des sports de loisirs, la préférence a été accordée aux projets accueillant des participants défavorisés.

La coordination en matière de toxicomanie est l'une des principales responsabilités du ministère. Environ 130 coordinateurs (enseignants et éducateurs d'enfants roms et « assistants roms ») ont été formés en 2003. A cette fin, le ministère a débloqué 10 millions HUF.

Le ministère a annoncé des appels d'offres pour un montant total de 19,7 millions HUF pour des organisations non gouvernementales en particulier. Les assistants roms ont notamment été formés et un certain nombre de programmes de prévention de la toxicomanie a été mis en œuvre grâce à ces subventions publiques.

Les fonds effectivement débloqués par le ministère dans ce but ont représenté au total 480 milliards HUF en 2003.

## **MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

Le ministère s'acquitte de ses fonctions vis-à-vis des Roms, essentiellement en orientant de jeunes Roms vers les professions militaires, en subventionnant la culture rom et en assurant sa diffusion.

Le ministère vise à rendre la profession militaire attrayante pour le plus grand nombre possible de jeunes Roms et a augmenté le nombre de personnes d'origine rom rejoignant les rangs de l'armée (en tant que volontaires, réservistes, personnel de renfort ou personnel ordinaire). A cette fin, il a mis sur pied des programmes d'information dans une série d'établissements hongrois et ces services de recrutement se sont rendus dans des établissements secondaires comptant de nombreux élèves roms et ont pris part à des manifestations roms. Le ministère a organisé un camp de survie pour des élèves roms intéressés par l'armée.

L'année dernière, le ministère a créé la bourse pour la promotion de l'égalité des chances « Balázs Lippai » qui permet à vingt élèves roms d'étudier dans des académies/collèges militaires ou de participer à des stages de formation d'adjudant en bénéficiant d'une bourse mensuelle de 8 à 10 000 HUF. Des chômeurs d'origine rom ont pris part au programme de formation initiale. En 2003, quatre à douze conférences sur la romologie, accompagnées de support pédagogique, ont été inscrites au programme de formation des officiers et des adjudants.

Le ministère s'est abonné à toutes les revues roms importantes (à savoir : « Amaro Drom », « Lungo Drom » et « Világunk »), dont soixante-dix exemplaires sont envoyés aux bibliothèques des principaux corps.

D'autres subventions ont été allouées à « Roma Magazin » diffusée sur la télévision hongroise (MTV1) sur Rádió C et Tilos Rádió (stations de radio) et « une demi-heure tsigane » est programmée sur la radio hongroise ainsi qu'un magazine rom « Amaro Drom ».

En 2003, l'armée hongroise a financé des recherches sur les conditions de vie de 1 000 soldats d'origine rom.

En 2003, le ministère a consacré au total 14 710 000 HUF à des programmes roms.

## **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Le réseau de lutte contre la discrimination à l'égard des Roms, créé en 2001 en coopération avec le Bureau pour les minorités nationales et ethniques et l'autonomie nationale rom qui le cofinance, est l'un des programmes les plus positifs du ministère. Ce réseau a été créé pour faire apparaître les cas de discrimination à l'égard des Roms. Les juristes qui y participent fournissent aux victimes une assistance juridique (conseil, élaboration de documents juridiques, représentation légale) à titre gracieux. Le réseau comptait vingt-sept antennes dans tout le pays en 2003, il a été saisi de 1 250 affaires au total depuis sa création, dont 135 cas avérés de discrimination. Le ministère a

organisé une conférence spécialisée pour les juristes du réseau et a diffusé une publication décrivant les activités menées au sein du réseau.

## **MINISTÈRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Dans le cadre du programme « nationalité et minorités ethniques » lancé par le ministère, les organisations non gouvernementales et les organisations à but non lucratif enregistrées en Hongrie ont été autorisées, en 2003, à demander des subventions aux fins du traitement numérique, de l'archivage et de la diffusion des cultures des minorités nationales vivant en Hongrie, pour un montant total de 70 millions HUF. Le programme s'est achevé en 2004.

Le ministère a fourni des fonds pour subventionner le développement de l'infrastructure des technologies de l'information utilisée par les collectivités autonomes des minorités, dont celles de la minorité rom, pour un montant total de 380 milliards HUF. Un programme pilote d'enseignement en ligne destiné aux Roms au niveau secondaire a été lancé dans le nord-est de la Hongrie en 2003. Conformément aux principes de base, les personnes qui participent au programme peuvent terminer leurs études secondaires en utilisant des méthodes pédagogiques en ligne et, au vu de leurs besoins réels, bénéficier d'une formation qui leur permette d'acquérir les compétences nécessaires pour s'acquitter de formalités juridiques ou administratives et passer des examens d'informatique. Lors de la première phase du programme, des représentants des collectivités autonomes de la minorité rom et des membres des organisations non gouvernementales roms ont été autorisés à s'inscrire. A l'issue d'un cours de base, les participants ont eu accès à des ordinateurs et ont pris part à des consultations régulières. Le programme se poursuit en 2004.

Les fonds mis à disposition par le ministère en 2003, se sont élevés à 550 000 000 HUF.

## **MINISTÈRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX**

Le programme « inciter les Roms de Hongrie à participer à des activités de protection de l'environnement et de conservation de la nature pour préserver les forêts et autres espaces naturels » a été lancé en 2002 à l'initiative de l'autonomie nationale rom et s'est poursuivi en 2003. A l'origine, se trouve un fond doté de 50 000 000 HUF, distinct de l'allocation budgétaire « KAC » (qui relève du Fonds pour l'environnement). Le programme est désormais achevé. Selon les estimations, 450 Roms y ont participé.

Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie des populations vivant en communauté, le ministère est aussi chargé de mettre en œuvre une série complète de mesures à moyen terme. Lors de la première phase du programme, une étude complète des lieux d'habitation a été menée en 2003 ; la deuxième phase du programme, qui vise à réduire les atteintes à l'environnement, est toujours en cours et a donné lieu à une procédure d'appels d'offres. Dans ce cadre, les quartiers d'habitation sont soigneusement nettoyés, ce qui comprend aussi l'extermination générale des rongeurs. Les ordures et les débris sont enlevés, les quartiers sont aménagés : installation de drainage de surface (fossés de décharge, conduites de drainage, etc.), pavage des routes et construction de trottoirs, utilisation des zones dégagées à des fins collectives, par exemple comme parcs de loisirs. Le ministère a apporté au total 87 071 225 HUF pour donner suite à quatre-vingt-quatorze appels d'offres.

D'après une décision du gouvernement, les premiers travaux relatifs au plan « Vásárhelyi » pourraient aussi être engagés en 2003. Des travaux préparatoires minutieux ont été organisés dans le cadre de projets de travaux publics. La proportion d'employés roms y participant, s'élève, d'après les estimations des responsables, à 30 à 35 %, soit 330 à 385 personnes. Les fonds effectivement utilisés par le ministère dans ce but ont représenté 228 571 225 HUF en 2003.

## **SECRETARIAT D'ETAT AUX QUESTIONS ROMS**

Le conseil des questions roms a été créé sur décision du gouvernement en 2003. Il compte vingt et un membres chargés de conseiller le Premier ministre. Le conseil, qui relève du cabinet du

Premier ministre, est composé de personnalités roms et d'autres personnalités publiques, de représentants de diverses organisations ainsi que d'éminents scientifiques à même de donner des conseils, des informations et des consultations sur des questions présentant une importance stratégique pour l'intégration des Roms dans la société.

Coordonné par le secrétariat d'Etats aux questions roms et en coopération avec les ministères et organes administratifs compétents au niveau national, le programme visant à favoriser l'intégration des Roms dans la société a été lancé en concertation avec l'autonomie nationale rom et des ONG compétentes.

Le Fonds culturel rom, financé par le budget du Secrétariat, pour offrir une aide financière permettant de favoriser la culture rom, a accordé à des personnes et des organisations des fonds et des aides pour un montant total de 122 988 000 HUF par l'intermédiaire d'appels d'offres.

Dans le cadre du Fonds de coordination et d'intervention pour les Roms, le Secrétariat a accordé une aide de 20 000 000 HUF à Rádió C et émis un avis favorable au sujet de soixante-dix-sept autres demandes individuelles.

La somme allouée au Fonds de règlement des différends et d'aide judiciaire a servi à aider financièrement les bureaux d'aide judiciaire intervenant dans des affaires roms et à promouvoir le règlement favorable d'affaires ad hoc. Etait aussi prévu dans ce fonds, le montant de la contribution nationale de 2003 au programme de « soutien financier de la banque mondiale pour l'amélioration des institutions roms ». Le programme a été lancé dans le cadre de l'accord conclu entre la République de Hongrie et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, cette dernière accordant à la Hongrie une aide non remboursable d'un montant de 347 000 USD. L'aide était destinée à mettre au point et à appliquer avec succès des stratégies à moyen et à long terme.

Outre les crédits budgétaires d'1 135 000 000 HUF, pour l'année 2003, votés par le parlement pour la Fondation publique pour les Roms de Hongrie (opérationnels depuis 1995), une aide supplémentaire de 250 000 000 HUF a aussi été prélevée sur la réserve générale du budget central de 2003 pour aider la fondation à atteindre ses objectifs, et notamment à subventionner les études de jeunes Roms.

Le programme PHARE pour l'intégration des Roms dans la société a été mis en œuvre dans le cadre du Bureau pour les questions roms et ne relève plus de la compétence du Bureau pour les minorités nationales et ethniques. Il a été lancé dans le but explicite de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer les relations, la communication et la coopération entre les Roms et le reste de la population hongroise par des projets de développement au niveau de microrégions, les activités de mise en valeur des ressources locales, des programmes de formation à la lutte contre la discrimination et d'autres activités favorisant la diffusion de l'information.

Pour améliorer les institutions roms, un projet a été lancé dans le cadre de la coopération institutionnelle mise en place pour tirer parti des aspects positifs de la politique espagnole relative aux Roms (activités d'experts, formation).

Mettant à profit les systèmes et pratiques existants en Espagne, grâce à la coopération hispano-hongroise, le programme de jumelage rom, lancé par le Bureau du programme PHARE pour l'intégration des Roms dans la société a été très utile pour mettre en place un système de suivi au niveau national.

Créé le 1<sup>er</sup> mai 2003, le portail public rom (ROMAWEB) donne aux organes publics, aux collectivités locales, aux ONG et aux particuliers des informations à jour, en assurant un flux permanent d'informations. Le réseau de centres régionaux contribue aussi grandement à cette activité.

Les fonds effectivement utilisés par le Bureau chargé des questions roms dans les buts susmentionnés se sont élevés à 911 837 000 HUF en 2003.

## **BUREAU POUR LES MINORITÉS NATIONALES ET ETHNIQUES**

Dans le cadre des activités menées par le Bureau en 2003, l'amélioration des possibilités offertes aux Roms pour défendre leurs intérêts et l'aide financière apportée aux organismes d'aide juridique pour prévenir et éliminer la discrimination et aux organisations et institutions actives dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits ont été exemplaires. Au total 20 000 000 HUF ont été accordés à cette fin à vingt-quatre bureaux d'aide juridique.

Des échanges de vues ont eu lieu avec un certain nombre d'institutions en 2003 pour harmoniser les travaux des fondations, fondations publiques et institutions favorisant les médias de la minorité rom afin de s'assurer de leur coopération permanente et de veiller à ce que les ressources financières soient utilisées efficacement.

En coopération avec le Cabinet du Premier ministre les services chargés de la communication dans les divers ministères, le Bureau pour les minorités nationales et ethniques a mené des campagnes d'information dans le cadre de l'application de la série de mesures à moyen terme destinées à améliorer les conditions de vie et la situation sociale de la population rom.

Le Bureau a affecté à cette fin 40 240 766 HUF en 2003.

## **MINISTÈRE DU PATRIMOINE CULTUREL**

Le ministère met en œuvre un programme culturel lancé à la suite d'appels d'offres pour améliorer le réseau éducatif rom et aider financièrement les organisations sociales à vocation culturelle qui font autorité au niveau national.

En 2003, le ministère a subventionné un camp d'enfants roms, l'apprentissage de divers artisanats traditionnels roms, des programmes culturels roms, il a financé une partie des coûts de fonctionnement d'associations culturelles nationales ainsi que la publication d'ouvrages d'auteurs roms.

Le ministère a aussi contribué financièrement à la formation de futurs professionnels destinés à travailler avec les communautés roms dans toute la Hongrie. D'une manière générale, les programmes visent à mettre en place aux niveaux microrégional et régional une formation (par exemple l'Institut culturel hongrois). La proportion de participants d'origine rom dans le total des stagiaires (150 à 200 personnes) a été d'environ 80 %. Le ministère a financé les coûts de fonctionnement annuel de l'OCIMK (Centre national pour l'intégration et la culture roms) et bon nombre des manifestations culturelles organisées par ce dernier.

Dans le cadre du programme conçu pour donner une image réaliste des Roms, 7,25 millions HUF au total ont été attribués à des programmes de télévision et de radio, à des films et à la presse écrite.

## **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

En 2003, le ministère a continué de s'efforcer de garantir l'égalité des chances aux enfants défavorisés et aux enfants roms. Les mesures ci-après ont notamment été prises :

- mise en place et gestion du réseau national pour l'intégration des Roms dans le système éducatif ordinaire (OOIH) ;
- mise en place d'un financement normatif pour l'intégration (pour supprimer la ségrégation) ;
- révision des décisions qui placent les enfants roms dans la catégorie des enfants handicapés et mesures prises pour supprimer ce qu'il est convenu d'appeler le « pseudo-handicap » (dans le cadre du programme intitulé « Au dernier rang ») ;
- modification de la loi sur l'enseignement public (interdiction de la ségrégation et de la discrimination à l'école et lutte contre l'échec scolaire) ;
- parrainage de recherches et de programmes de formation en romologie ;
- parrainage de programmes types et d'établissements d'enseignement spéciaux.

Au total, environ 300 millions HUF, réunis à la suite d'appels d'offres, ont été alloués aux programmes de quarante-cinq écoles choisies parce qu'elles s'efforcent de mieux faire connaître les avantages de



l'éducation intégrée dans les écoles voisines. Si la demande en est faite, des fonds sont accordés aux établissements scolaires qui veulent mettre en place un enseignement intégré et supprimer les classes distinctes qui existent, et ce d'ici à l'année scolaire 2008/2009. Ces fonds, qui s'élèvent à 51 000 HUF par tête et par an, sont en priorité affectés aux demandes faites pour mener des actions visant à supprimer la ségrégation pendant l'année scolaire 2003/2004.

Les capacités des enfants de première et de deuxième, qualifiés à l'origine de légèrement handicapés, ont commencé à être revues en 2003. Les élèves qualifiés par les professionnels de « pseudo-handicapés » ont réintégré des classes normales. Sur un nombre total de 2 099, en 2003, 230 élèves ont réintégré des classes normales contre 60, voire 70, les années précédentes. Pour ce qui est des enfants défavorisés, il est obligatoire, conformément aux nouvelles règles, de les accepter dans les jardins d'enfants et de leur fournir des repas gratuits. La loi sur l'enseignement public présente un nouvel élément dans la mesure où la méthode « tanoda » désormais utilisée permet des activités extrascolaires.

Une formation à la romologie, débouchant sur des qualifications reconnues, a été mise en place dans le cadre de la formation en cours d'emploi des enseignants et les élèves sont sensibilisés à l'ethnographie rom dans les petites classes de l'école élémentaire. Le ministère finance aussi des programmes de recherche favorisant l'éducation des minorités.

De plus, des fonds budgétaires ont été alloués à l'organisation de camps ethnographiques pour des enfants roms et les collectivités locales qui gèrent des jardins d'enfants et autres établissements scolaires réservés à certaines nationalités (par exemple fondation publique, lycée et collège « Gandhi », Pécs) reçoivent aussi des subventions budgétaires. Le ministère a aussi dégagé des fonds destinés à de jeunes Roms étudiant dans des établissements d'enseignement supérieur ou suivant des classes préparatoires en qualité d'étudiants payants et réservé des fonds pour permettre à des enfants roms d'avoir des activités extrascolaires, d'intégrer des établissements spécialisés, d'apprendre des langues étrangères et de mettre en valeur leur culture.

Le ministère a annoncé des appels d'offres pour subventionner des programmes de recherche favorisant l'éducation des minorités, en particulier l'élaboration de matériels linguistiques et méthodologiques devant servir à l'enseignement de deux dialectes roms, à savoir le « Beás » et le « Romani ».

## **MINISTÈRE DES FINANCES**

Afin de répondre aux attentes, des ressources ont été inscrites au budget central de 2003 pour être attribuées à des ministères sous forme de crédits ou réservées à des appels d'offres. Des subventions ont été accordées aux organes suivants :

- Fonds de coordination et d'intervention pour les Roms ;
- Fonds culturel rom ;
- Programmes pour l'amélioration des institutions favorisant l'intégration des Roms ;
- Bourses à des élèves et étudiants d'origine rom ;
- Fondation publique pour les Roms de Hongrie ;
- Autonomie nationale rom ;
- Organisation à but non lucratif « centre national pour l'intégration et la culture roms ».

\* \* \*